

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 25 août 2010

Président : Éric THOMAS

Présents : Tous les membres sauf excusés

Excusés : M. MICHON (adjoint), MM. MINANGOY, GIAUFFRET, Mmes BUISSET, DUCOLOMB, DAMERMANT et M. YANTOUR.

Secrétaire de séance : Marie-France PARIOT

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le mercredi 25 août 2010 à 20 h 30 pour traiter l'ordre du jour suivant :

I – DPU

Le Conseil Municipal renonce à son droit de préemption urbain pour une propriété sise 98 Chemin de la Forêt.

II – Bibliothèque

Le Conseil Municipal renouvelle pour un an le contrat de maintenance du logiciel MICROBIB pour un coût annuel de 252,00 € (inchangé par rapport à l'année précédente).

III – Logiciels du Secrétariat

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les collectivités locales évoluent dans un environnement en perpétuelle mutation : modernisation des outils, élargissement des compétences, échanges dématérialisés et sécurisés...

Les logiciels actuels du secrétariat ne permettent plus de suivre cette évolution. Aussi, la Société MAGNUS, fournisseur actuel, a procédé à une refonte de ses logiciels et a ainsi créé une nouvelle gamme intitulée « e.magnus ».

« E.magnus » s'appuie sur des technologies performantes pour offrir davantage d'agilité et un confort d'utilisation inédit. Le coût de cette évolution s'élève à 4 409 € HT.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité contre 1 abstention, le devis de la Société MAGNUS qui sera imputé en section d'investissement ce qui permettra la récupération de la TVA.

Une décision modificative sera réalisée pour cette opération sur le compte des dépenses imprévues.

IV – Rapport SEMCODA 2009

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport mis à disposition des 109 communes actionnaires portant sur l'activité de la société et de ses résultats, qui gère un parc locatif de plus de 20 000 logements.

Après délibération, il approuve ce rapport.

V – Cantine

Conformément à l'article 3 du règlement intérieur de la cantine, il est stipulé que les enfants qui ne mangent pas les 4 jours par semaine doivent donner des tickets jaunes. Cette situation reste exceptionnelle pour certaines familles et l'achat par 10 de ces tickets jaunes constitue un frein à leur utilisation.

À cet effet, le Conseil Municipal a décidé de vendre et ce dès le 1^{er} septembre, les tickets jaunes et uniquement les jaunes, à l'unité.

VI – Divers

Le Conseil Municipal a été informé :

- de la réception du rapport d'activités 2009 de Dynacité qui gère également un parc locatif de plus de 20 000 logements
 - de la réception du rapport d'activités 2009 du Syndicat Intercommunal d'Électricité de l'Ain.
 - du suivi annuel des consommations d'énergies de la commune réalisé par le SIEA au titre de 2009. Le Conseil Municipal s'est montré satisfait des résultats (diminution de la consommation de près de 18 % sur l'éclairage public et de - 0,41 % sur les bâtiments).
 - qu'une réunion concernant la rentrée scolaire aura lieu le 13 septembre à 20 h à la Tranclière en collaboration avec le Sou des Écoles.
 - des travaux réalisés par la SNCF aux différents passages à niveau. Suite à ces travaux, la SNCF a proposé à la commune de récupérer du ballast qui sera transporté aux Buclanes par l'entreprise REVEL (présente sur la commune pour le curage des fossés) afin de procéder à la réalisation d'un parking.
 - a été interpellé par les nuisances causées, entre autre, à Portant par des administrés qui ne respectent pas l'arrêté préfectoral sur le bruit.
- Il est demandé à chacun de faire preuve de civisme.

°° 0 °°

Prochaine réunion du Conseil Municipal le Mercredi 8 septembre 2010 à 20 h 30.

Fait à Certines, le 2 septembre 2010
Le Maire,
Éric THOMAS